



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 96801

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les inquiétudes des professionnels du secteur horticole concernant une éventuelle remise en cause du taux de TVA réduit applicable à leur activité. En effet, il semblerait que les services de Bercy soient actuellement en train de procéder à une étude à ce sujet. Une augmentation de la TVA serait néfastes sur ce secteur d'activité déjà durement touché par la crise et par un hiver particulièrement rigoureux. Ainsi, une telle mesure ne ferait qu'aggraver très rapidement la fragilité économique de la filière horticole et compromettrait toute chance de redressement. Il souhaite par conséquent connaître son opinion sur ce dossier.

Texte de la réponse

En vertu du 3° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI), le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'applique aux produits de l'horticulture qui n'ont subi aucune transformation, c'est-à-dire aux produits dans l'état où ils sont généralement obtenus au stade agricole. L'instruction du 29 juin 2005, publiée au Bulletin officiel des impôts (BOI) 3 C-6-05, précise que peuvent bénéficier du taux réduit les fleurs fraîches ou séchées, vendues avec ou sans feuillage, les plantes vivantes, les plants horticoles (arbres et arbustes) d'ornement, ainsi que les plants utilisés pour l'horticulture maraîchère et les arbres fruitiers ou encore le gazon en plaque. Le Gouvernement reste très attaché à ce dispositif et n'envisage pas de remettre en cause le taux réduit applicable au secteur horticole. Ces précisions sont de nature à répondre pleinement aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96801

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13611

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2829